|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG Communication – Direction D – Unité D1 |
| Numéro de poste Sysper: | 291685 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Sonja Ziemer  16 janvier 2025  3 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-07-2024 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

* L’équipe d’évaluation de la Direction Générale de la Communication (DG COMM) de la Commission européenne aide les autres services de la DG COMM, y compris les représentations dans les États membres, à suivre et à évaluer leurs activités de communication. À cette fin, elle gère un contrat-cadre relatif à l’analyse d’impact, au monitoring et à l’évaluation des activités de communication et aide les services à améliorer la performance des activités et services de communication.
* Dans le cadre d’une nouvelle approche ambitieuse en ce qui concerne le rôle de chef de file de la DG COMM, un nouveau type d’études multi-DG sur les défis communs en matière de communication sera mis en œuvre, dans le but d’améliorer la gestion de performance des actions de communication dans l’ensemble de la communication externe de la Commission européenne.
* Un nouveau contrat-cadre plus agile sera mis en œuvre à partir de janvier 2025 afin de faciliter et d’accroître l’utilisation de cet outil. L’équipe d’évaluation renforcera le soutien méthodologique aux services chargés de la préparation, de la mise en œuvre et du suivi des études en vue d’obtenir de la part des contractants externes des conclusions et des suggestions d’amélioration des activités de communication.
* Dans le cadre du rôle chef de file de la DG COMM dans le domaine de la communication externe dans l’ensemble de la Commission, l’équipe d’évaluation aide également les autres directions générales, les agences et les autres institutions et organes à utiliser le contrat-cadre d’évaluation. Il s’agit notamment d’un soutien méthodologique dans le domaine du monitoring et de l’évaluation de la communication.
* Les indicateurs de communication de la Commission européenne, qui ont fait l’objet d’un accord avec tous les services concernés dans le cadre d’un processus participatif mené par l’équipe d’évaluation, constituent un outil très important pour le rôle de chef de file du domaine. L’équipe propose des formations et des ateliers sur mesure afin de promouvoir et de faciliter l’utilisation des indicateurs.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Les travaux de l’END en tant que membre de l’équipe d’évaluation de la DG COMM incluront la participation aux tâches suivantes:

1. Mise en œuvre et déploiement du nouveau contrat-cadre d’évaluation:

La mise en œuvre du nouveau contrat-cadre d’évaluation plus souple sera l’une des principales tâches de l’équipe d’évaluation et de l’END en 2025. Il s’agira notamment de rédiger des listes de contrôle et d’autres documents à l’appui à l’intention des utilisateurs du contrat et de mettre en œuvre des événements d’information et des formations sur l’utilisation de cet outil au sein de la DG COMM et d’autres directions générales.

1. Mise en œuvre de projets d’études individuels:

Le soutien aux projets d’études individuels menés par les unités de la DG COMM ou par d’autres directions générales constituera une tâche essentielle de l’END. Il s’agira notamment d’aider les services à définir leurs besoins ainsi que de conceptualiser et de définir la portée de l’étude, de rédiger des logiques d’intervention, des questions d’évaluation et des spécifications techniques, de participer à la mise en œuvre des études et de soutenir le suivi et l’élaboration de plans d’action par les services. L’END sera appelé à conduire ou à soutenir des projets multi-DG, ce qui nécessitera une consultation approfondie des unités opérationnelles de la DG COMM «chef de file», un pilotage fort des DG participantes ainsi que des contractants et une forte implication dans le suivi opérationnel.

1. Renforcement des capacités/communication externe:

L’END sera étroitement associé aux mesures de renforcement des capacités des autres directions générales en dispensant des formations sur le monitoring et l’évaluation des actions de communication et en déployant les indicateurs de communication de la Commission. Il participera également à une mise à jour et à une révision complète des indicateurs attendue en 2026.

1. **Renforcement des capacités/représentations:** L’END sera le point de contact et la personne apte à renforcer les capacités des représentations en ce qui concerne le suivi et l’évaluation des actions de communication. Cela comprendra des conseils réguliers à l’unité qui gère les représentations et aux représentations elles-mêmes afin d’améliorer l’utilisation des indicateurs dans leurs exercices de planification annuelle, ainsi que des formations régionales et un soutien pratique pour les projets individuels de monitoring et d’évaluation.
2. **Le soutien aux représentations** consistera notamment à donner des conseils spécifiques aux représentations en vue d’améliorer la mesure de la performance des activités de communication des représentations, ce qui nécessiterait un compréhension approfondi de la base de donné / l’outil d’établissement de rapports qu’elles utilisent et de la façon elles visualisent les données collectées de manière significative sur les tableaux de bord afin de fournir à aux directeurs / directeurs généraux des données plus pertinentes en matière de performance en temps réel susceptibles d’alimenter la décision de la direction.

L’END travaillera sous la supervision d’un administrateur/chef de secteur. Sans préjudice du principe de coopération loyale entre les administrations nationales, régionales et européennes, l’END ne travaillera pas sur des cas individuels ayant des incidences sur des dossiers qu’il aurait été amené à traiter dans son administration nationale au cours des deux années qui ont précédé l’entrée à la Commission ou sur des dossiers directement liés. En aucun cas, il ne représentera la Commission afin de prendre des engagements financiers ou autres, ou négocier au nom de la Commission.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Afin de pouvoir contribuer aux travaux de l’équipe d’évaluation de la DG COMM, l’END doit:

* Avoir une solide connaissance des approches et méthodologies d’évaluation fondées sur un parcours universitaire et/ou une expérience professionnelle pratique dans ce domaine ;
* Être en mesure de contribuer à la conception et à la mise en œuvre de projets de monitoring et d’évaluation des activités de communication (les connaissances ou l’expérience en matière de communication seront valorisées);
* Pouvoir participer à la préparation des logiques d’intervention, des questions et des critères d’évaluation, à la rédaction de spécifications techniques pour les appels à propositions, à la préparation de documents de référence et de guides pratiques, à l’identification des sources d’information appropriées ;
* Avoir une très bonne expérience de la conceptualisation, de l’organisation et de la mise en œuvre d’actions de formation et être en mesure de fournir des conseils et de communiquer à des experts non spécialisés sur les procédures, méthodologies et techniques d’évaluation à appliquer dans le domaine de la communication ;
* Être en mesure de promouvoir, de soutenir et de contrôler le suivi des conclusions et suggestions d’évaluation à améliorer par les services chargés de la gestion de l’activité évaluée ;
* Être en mesure de concevoir, de conduire ou de soutenir des projets d’évaluation multi-DG; cela nécessiterait une consultation approfondie des unités opérationnelles de la DG COMM «chef de file», un pilotage fort des DG participantes ainsi que des contractants et une forte implication dans le suivi opérationnel.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)